

Madame la Préfète
DDT - SEFEN
4 place Laennec
BP 1013
26015 VALENCE Cedex

Dossier suivi par : C. PETITJEAN

Objet : Restrictions liées aux activités de loisirs

Avis du Président la CLE du SAGE Drôme

Saillans, le 29 juillet 2022

Madame la Préfète,

J'accuse réception de votre courrier du 26 juillet 2022 dans lequel vous sollicitez l'avis du Président de la CLE sur des restrictions liées aux activités de loisirs du bassin versant de la Drôme.

Je partage le constat que vous dressez et les réalités décrites. Je souhaite inscrire la Commission Locale de l'Eau dans une démarche de solidarité avec l'ensemble des acteurs du territoire. Cette situation m'invite à émettre un avis favorable au projet de restrictions que vous me présentez.

En tant que Président de la CLE, je souhaite néanmoins préciser que cette période de crise nous conduit à considérer avec intérêts toutes les actions en faveur de la rivière et des milieux aquatiques qui subissent tout autant la période de crise que nous traversons collectivement.

En complément, il nous semble intéressant dans ce contexte de préciser que :

- Un effort de transparence avec une information soutenue des acteurs et du grand public est nécessaire en mentionnant précisément les personnes ressources et leurs contacts, notamment dans un contexte où des mesures drastiques sont mises en place par la Préfecture ;
- Le risque environnemental et sanitaire porté par le développement algal mériterait d'être expliqué au grand public dans le but de permettre à tout à chacun de discerner la gravité des situations en cours ;
- La mise en place de débits seuils pour la régulation des activités de loisirs, notamment à la station de mesures de Saillans, devra être discutée prochainement avec vos services pour améliorer la gestion des périodes de crise avec notamment l'inscription potentielle de cette mesure de gestion au prochain SAGE actuellement en cours d'écriture ;
- Un travail sur le partage équitable de la ressource en eau entre le milieu aquatique et les différents usages du bassin doit se poursuivre activement et particulièrement dans un contexte de changement climatique. L'étude SAGE DROME 2050 portée par le SMRD s'inscrit dans cette démarche. La participation de vos services à cette étude sera appréciée.

Vous remerciant de votre confiance, je vous prie de bien vouloir agréer, Madame la Préfète, l'assurance de ma haute considération.

Le Président de la CLE,
Pierre LESPETS

